

Image not found or type unknown



convocation notification ordonnance pénale

Par **hanae**, le **11/05/2009** à **14:06**

Bonjour,

J'ai re_u une convocation devant le tribunal de grande instance en vue de la noification de l'ordonnance pénale. Celle-ci est pour après-demain. A quoi suis-je exposer si je ne m'y rends pas. Je pensais qu'on la recevrai par LRAR, ce qui me faciliterait la tache surtout si c'est juste pour signer un papier comme quoi la décision m'a été notifiée...